

RECOMMANDATIONS DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN PREVENTIF DES PAREMENTS LAQUES

Préambule – Film de protection

Les parements prélaqués ou thermolaqués de nos blocs-portes métalliques sont systématiquement revêtus d'un film de protection temporaire. Celui-ci consiste à protéger la surface laquée des parements pendant les phases de transport et de manutention sur chantiers.

Ce film adhésif doit impérativement être retiré dans un délai maximal de 6 mois, au-delà duquel aucune garantie ne peut être donnée quant à sa tenue à l'extérieur (dégradation du film, retrait difficile, risque de transfert de la masse adhésive...).

Les parements galvanisés à chaud en continu prélaqués ou thermolaqués sur leur face extérieure ne sont garantis pendant dix ans par MALERBA S.A.S. que si la finition laquée reste continue lors de leur usage.

Cette garantie de durabilité ne peut s'appliquer que si le bon état des parements des blocs-portes métalliques est contrôlé et entretenu annuellement pour un usage conforme à leur destination (nettoyage plus fréquent dans les environnements fortement pollués : régions à salinité élevée, zones à proximité d'industries chimiques...).

L'entretien préventif des parements des blocs-portes comportera :

- une phase de lessivage, afin d'éliminer toutes les salissures et dépôts de matières agressives,
 - utiliser de l'eau propre additionnée d'un détergent neutre et un chiffon doux, pour les dépôts 'grasseux' utiliser du white spirit sans composants aromatiques ou de l'alcool isopropylique,
 - Ne pas utiliser de lessives concentrées, de détergents fortement acides ou alcalins, de solvants ou produits similaires pouvant contenir des esters, cétones, substances aromatiques, polyalcools, éthylène glycol..
 - la température des surfaces à nettoyer ne doit pas dépasser 25°C,
 - rincer les surfaces avec de l'eau froide propre après nettoyage
- une phase de remise en état des parties pouvant présenter pour des raisons diverses des amorces de détérioration du revêtement laqué (rayures ou éraflures) comportant les opérations suivantes :
 - ponçage léger au papier abrasif de la zone rayée ou éraflée pour éliminer les surépaisseurs et la peinture non adhérente
 - dépoussiérage par brossage et essuyage
 - lessivage et rinçage
 - après séchage complet, application sur la ou les zones concernées d'un système de peintures constitué d'une couche primaire d'accrochage anticorrosion et d'une couche de finition de qualité «extérieure» de même couleur que le revêtement laqué.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN DES PANNEAUX D'HABILLAGE BOIS

Exposées aux agents atmosphériques, les lasures de finition s'usent avec le temps. Un entretien périodique des panneaux d'habillage bois de nos blocs-portes métalliques de logements ou de maisons individuelles est donc nécessaire.

La fréquence de l'entretien diffère suivant l'exposition des panneaux d'habillage bois. En général, elle est de 2 ans pour les blocs-portes exposés aux intempéries et, de 5 ans pour les panneaux d'habillage bois peu exposés.

L'entretien périodique des panneaux d'habillage bois des blocs-portes métalliques doit comporter :

- une phase de nettoyage du bois, voire un léger égrenage,
- une phase d'entretien du bois par l'application de 2 couches de lasure de finition (par exemple, lasure de chez OBBIA référence OBBIACRYL PRO phase aqueuse).